REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE
ARRONDISSEMENT DE LANGRES
MAIRIE DE BOURBONNE LES BAINS (52400)
☎ 03 25 90 14 80
mairie.de.bourbonne@orange.fr

2023/ARR/ 72

Pose de nacelle pour travaux de télécommunication sur le château d'eau

Le Maire de la Commune de BOURBONNE LES BAINS

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée et complétée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et liberté des Communes, des Départements et des Régions, et les textes pris pour son application,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié, notamment par l'arrêté du 31 juillet 2002, modifiant les conditions de mise en œuvre de la signalisation routière,

Vu la demande présentée par Monsieur Raghib EL JELLAL de la société CORBERON concernant l'installation d'une nacelle chemin de Craye au droit du château d'eau du 3 au 5 juillet 2023 ;

Considérant que pour des raisons de sécurité, il appartient à l'autorité municipale de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers ;

ARRETE

ARTICLE 1 :
Pour le bon déroulement des travaux, la municipalité autorise l'installation d'une nacelle de chantier chemin de Craye du 3 au 5 juillet 2023 au droit du château d'eau comme indiqué sur le plan.

ARTICLE 2 :
La nacelle est autorisée à empiéter sur le domaine public mais ne doit pas entraver la circulation des véhicules.

ARTICLE 3 :
Le présent arrêté prend effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 4 :
La signalisation réglementaire est mise en place par la société CORBERON.

ARTICLE 5 :
Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès–verbal et réprimées conformément à la loi.

ARTICLE 6 :
Monsieur le Maire de la Commune de Bourbonne les Bains est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute Marne,
- Monsieur la responsables des services techniques de Bourbonne les Bains,
- Monsieur Raghib EL JELLAL de la société CORBERON,

A Bourbonne les Bains, le 13 juin 2023

Le Maire,

MAIRIE de BOURBONNE-les-BAINS (Haute-Marne)

Monsieur André NOIROT

Le Maire de la Commune de Bourbonne les Bains certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et/ou de sa notification et publication

Location de Nacelles

CORBERON

Pierre

SARL

jusqu'à 52m

jusqu'à 76m

jusqu'à 23m